

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 OCTOBRE 2018

Les membres de l'association Centre Culturel et Cultuel Musulman de Boulogne-Billancourt, se sont réunis en assemblée générale le 20 Octobre 2018 à 9h 30, dans ses locaux, 7 Allée El Ouafi BOUGHERA, 92100 Boulogne-Billancourt.

L'assemblée est présidée par M. Abdeslem MABROUK en qualité de Président en exercice de l'association. Ont été invités M. KENOUCHE Abdenour, expert-comptable et M. RUMJAUN Nacer, conseiller municipal. Après avoir constaté la présence de 35 membres sur 593 membres convoqués l'assemblée décide de passer à l'ordre du jour. Après dépôt sur le bureau des documents s'y rapportant, le secrétaire Sidi DAHMANI, demande à l'assemblée de désigner parmi elle un Président de séance et deux scrutateurs. Monsieur BEN HENIA Kais se propose comme scrutateur ce qui est accepté par tous.

Lecture et présentation sont faites des différents points de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- COMPTES 2015-2016-2017
- REGLEMENT INTERIEUR
- SALLE POLYVALENTE – REGLEMENT D'USAGE
- RESSOURCES HUMAINES
- CONSEIL D'ADMINISTRATION : ELARGISSEMENT
- ENSEIGNEMENT EXTRA SCOLAIRE : CHIFFRES CLES
- ÉCOLE PRIVÉE : DEBAT
- QUESTIONS DIVERSES
 - TRAVAUX
 - FETE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION
 - RAMADAN 2019

I - LES COMPTES 2015-2016-2017

M. KENOUCHE Abdenour présente les comptes 2015-2016-2017. Il justifie le retard concernant leur présentation pour des raisons d'organisation internes à son cabinet.

Compte-tenu que les comptes de l'association doivent désormais être présentés en année scolaire, (dispositions statutaires), soit de septembre à août, seuls les comptes 2015 sont présentés sur l'année civile.

Les comptes 2016 sont présentés sur six mois en période intermédiaire, (janvier à août) avant la présentation de ceux du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Les principaux postes des bilans sont explicités. Il est rappelé la nécessité de valoriser le bâtiment du centre propriété de l'association au titre du bilan.

Les comptes de résultat 2015-2016-2017 sont également explicités. Le comptable précise les résultats positifs pour ces trois années. Parmi les dépenses d'exploitation les charges d'entretien, (fluides...) restent prépondérantes. L'évolution maîtrisée de ce poste doit nous contraindre à rester vigilants pour le futur et à y faire face. Compte-tenu de la structure des recettes, (dons, enseignement), et de la suppression du loyer de la Tisanerie. La seule variable d'ajustement reste les dons des fidèles.

Les produits financiers liés au compte d'épargne sont intégralement redistribués à des nécessiteux. L'impôt foncier est supporté par l'association mais elle n'est pas soumise à impôt sur les sociétés. La taxe d'apprentissage est due elle permet de financer par les entreprises les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées. Chaque année l'association reverse sa participation au lycée professionnel Averroès de Lille.

Il est rappelé que statutairement les comptes doivent être présentés en assemblée générale et que l'ensemble des pièces comptables est tenu à la disposition de tous pour leur consultation. Bien que la période de présentation soit supérieure à une année du fait de problèmes d'organisation, il n'en demeure pas moins que l'assemblée générale doit se prononcer.

Après présentation les comptes tels qu'ils apparaissent ci-dessous sont approuvés à l'unanimité.

BILAN 2015

<u>ACTIF : 5 197 081 €</u>	<u>PASSIF : 5 197 081,00 €</u>
Immobilisations : 4 738 230,00 €	Fonds associatifs : 5 126 690,00 €
Actif circulant : 458 850,00 €	Dettes circulantes : 70 391,00 €

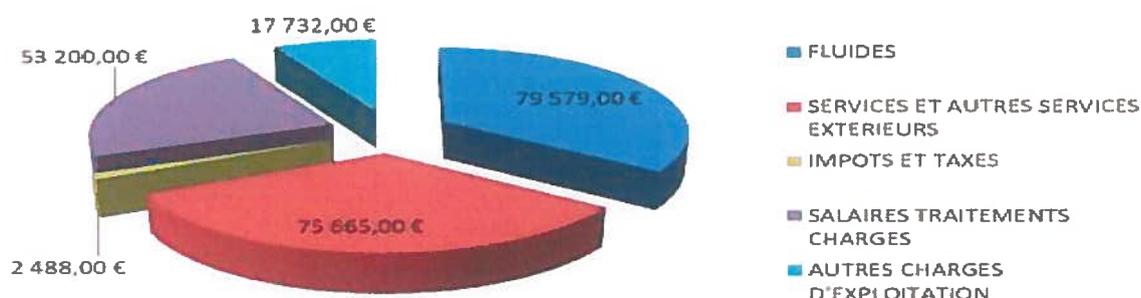
RESULTAT 2015

PRODUITS	326 656,00 €
CHARGES (dont 259 394,00 € de dotation aux amortissements)	488 058,00 €
RESULTAT	- 161 402,00 €
Résultat hors DA	97 992,00 €

RESULTAT 2015 PRODUITS



RESULTAT 2015 CHARGES



BILAN 2016 – 8 mois

ACTIF 4 905 934,00 €

Immobilisations 4 633 295,00 €

Actif circulant 272 638,00 €

PASSIF 4 905 934,00 €

Fonds associatifs 4 864 099,00 €

Dettes circulantes 41 834,00 €

RESULTAT 2016 – 8 mois

PRODUITS	140 377,00 €
CHARGES (dont 210 842,00 € de dotation aux amortissements)	392 634,00 €
RESULTAT	- 252 257,00 €
Résultat hors DA	41 415,00 €

BILAN 1/09/2016 – 31/08/2017

ACTIF 4 641 566,00 €	PASSIF 4 641 566,00 €
Immobilisations 4 313 081,00 €	Fonds associatifs 4 597 687,00 €
Actif circulant 328 485,00 €	Dettes circulantes 43 878,00 €

L'examen des comptes a permis d'aborder la créance non recouvrée détenue par l'association sur la société EL KAWTHAR. Pour rappel et conformément à l'échéancier du contrat de bail de l'ex. Tisanerie et compte tenu de l'absence de paiement de loyer par le preneur depuis l'échéance du mois de mai 2015, la dette a été arrêtée d'un commun accord au 31 octobre 2015 à 17 300.00 €.

Compte tenu des difficultés financières de la société EL KAWTHAR, les parties sont convenus de mettre fin au contrat pour le 31 octobre 2015 et les clés des locaux ont été restituées au Bailleur le 31 décembre 2015. Il était convenu lors de la dernière assemblée générale du 17 octobre 2016 de statuer sur le sort de cette créance.

Après débat, l'assemblée générale décide à la majorité (3 abstentions) d'annuler cette créance compte tenu de son caractère irrecevable.

II - REGLEMENT INTERIEUR

Il est précisé qu'aucun règlement interne ne vient officiellement réguler la vie des fidèles et du public qui accèdent à l'établissement.

Le règlement intérieur qui sera affiché proposera des prescriptions dans l'intérêt commun de tous à quelque titre que ce soit, il s'appliquera à l'ensemble de l'immeuble et il pourra être adapté, complété ou modifié selon les circonstances.

Une observation est faite sur les horaires d'ouverture et de fermeture du bâtiment qui devront être adaptées pour tenir compte des changements d'horaires où l'intervalle entre les prières est plus court en hiver qu'en été.

La gestion insatisfaisante des claquettes et des chaussures aux abords des salles d'ablution est soulevée. De même ont été abordés la vente ponctuelle de produits sur l'espace public qui peut nuire à l'image de la Mosquée et qui ne relève pas de sa responsabilité ainsi que le stationnement aux abords.

Après débat, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur.

III - SALLE POLYVALENTE – REGLEMENT D'USAGE

Afin d'apporter un appoint aux ressources de l'association, il est proposé la mise en place d'une participation financière aux frais de mise à disposition de la salle polyvalente. Cette salle est affectée de façon ponctuelle pour des événements privés. En dehors d'un repas offert à l'occasion d'une « AQIQA » il est proposé une contribution forfaitaire comprise entre 150,00 € à 500,00 € selon la manifestation à la charge du bénéficiaire censé couvrir les charges liées à la mise à disposition.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas là de mettre en place une activité marchande tarifée et que le caractère non lucratif de l'objet de l'association doit rester préservé. La gratuité pourra être appliquée au cas par cas et un tarif spécifique sera adapté pour les usages consentis à des associations.

La mise en œuvre des décisions relèveront du bureau.

Après débat, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le règlement d'usage de la salle.

IV - RESSOURCES HUMAINES

Point d'information sans vote

L'association compte 16 salariés : un Imam, un responsable pédagogique, deux agents de sécurité et 12 chargé(e)s d'enseignement.

CONTRATS DE TRAVAIL A DURÉE INDÉTERMINÉE 11

Monsieur Z. J A compter du 4 Octobre 2017 Imam	Monsieur B. A A compter du 1 ^{ER} Octobre 2013 Responsable pédagogique	Madame M. N A compter du 4 Novembre 2013 Chargée d'enseignement	MONSIEUR Z. A 1 ^{ER} octobre 2017 Chargé d'enseignement
Madame D. R à compter du 1er Octobre 2018 Chargée d'enseignement.	Madame G. R à compter du 1er Octobre 2018 Chargée d'enseignement	Madame D. S à compter du 1er Octobre 2018 Chargée d'enseignement	Madame L. S à compter du 1er Octobre 2018 Chargée d'enseignement
Madame M. N 1 ^{er} octobre 2017 Chargée d'enseignement	Madame Z.T 1 ^{er} octobre 2017 Chargée d'enseignement	Monsieur T. S 1 ^{er} mai 2017 Agent polyvalent	

CONTRATS DE TRAVAIL A DURÉE DÉTERMINÉE 5

Madame B. H à compter du 1er Octobre 2018 et expirant le 30 juin 2019. Chargée d'enseignement	Madame B. S à compter du 1er Octobre 2018 et expirant le 30 juin 2019. Chargée d'enseignement.	Madame B-D. R à compter du 1er Octobre 2018 et expirant le 30 juin 2019 Chargée d'enseignement.	Madame B-M. S à compter du 1er Octobre 2018 et expirant le 30 juin 2019 Chargée d'enseignement.
Monsieur K. I 16 avril 2018 et expirant le 31 décembre 2018 Agent polyvalent			

Une information est également apportée sur le contentieux engagé aux PRUD'HOMMES le 16 décembre 2014 par M. A.A ancien salarié et sur l'appel qu'il a interjeté à la suite du jugement du 16 décembre 2014.



L'OLIVIER
CCCMBE

L'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles en date du 25 octobre 2017 confirme le jugement de première instance favorable à l'association qui doit verser à M. A.A la somme de 3 020,80 € (requalification CDD en CDI : 1 510,40 et Paiement salaire avril 2013 : 1 510,40 €) alors que la demande de l'intéressé portait sur 23 601,96 €

V - CONSEIL D'ADMINISTRATION : ELARGISSEMENT

Point d'information sans vote

Dans le cadre de la mise à jour de la déclaration des dirigeants, il est à nouveau fait appel à des candidats pour étoffer le CA qui se compose de 7 membres.

Le conseil d'administration 2018



Il n'y a pas de candidature proposée au sein de l'assemblée.

VI - ENSEIGNEMENT EXTRA-SCOLAIRE : CHIFFRES CLES

Point d'information sans vote

	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>	<u>2015-2016</u>	<u>2016-2017</u>	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>
<u>CORAN</u>	<u>54</u>	<u>73</u>	<u>7</u>	<u>23</u>	<u>21</u>	<u>20</u>
<u>ADULTES</u>	<u>63</u>	<u>64</u>	<u>60</u>	<u>64</u>	<u>72</u>	<u>69</u>
<u>ENFANTS - ADOS</u>	<u>236</u>	<u>292</u>	<u>380</u>	<u>423</u>	<u>459</u>	<u>613</u>
<u>TOTAL</u>	<u>353</u>	<u>429</u>	<u>447</u>	<u>510</u>	<u>552</u>	<u>702</u>

Les chiffres des effectifs mentionnés révèlent une nette augmentation liée notamment au retour de la semaine scolaire de quatre jours. L'association a anticipé la demande, des salles ont été réaménagées et des cours sont désormais proposés le mercredi matin.



L'OLIVIER
C.C.C.M.B.B.

COUT 2018-2019		
Surface bâtiment (m²)	1947	
Surface classes, biblio, dégagement, wc, secrétariat	400	
Ratio, (classes, biblio, dégagement, wc, secrétariat) :	0,20	
	MONTANT	REPARTITION
DEPENSE		
Salaires Enseignants chargés	168 491,50 €	168 491,50 €
Agent de sécurité prorata jours de présence	21 000,00 €	6 090,00 €
Livres	9 000,00 €	9 000,00 €
Energie, loyer, impôts, taxe, assurances, entretien..)	104 300,00 €	20 860,00 €
COUT TOTAL ENSEIGNEMENT		204 441,50 €
RECETTE		203 000,00 €
Solde		- 1 441,50 €

Une estimation du coût de l'enseignement est communiquée pour la période 2018-2019 et révèle un déficit. Ce déficit peut être plus ou moins maîtrisé ou structurel selon les recettes issues des inscriptions. La masse salariale peut en effet être plus ou moins compensée selon les effectifs accueillis par classe, (18 maximum) pour une session de trois heures d'enseignement.

VII - POINT SUR LE PROJET D'ECOLE PRIVEE

Point d'information sans vote

Deux courriers ont été adressés au Maire en mai 2016 et mai 2017 pour le sensibiliser sur le besoin d'un établissement scolaire privé.

Ce sujet reste bien entendu d'actualité et nécessitera du temps pour sa mise en œuvre ainsi qu'un accompagnement politique.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Points d'informations sans vote

Gros Travaux

Remise en peinture : 47 000,00 €

Chauffage, ventilation, climatisation, remplacement d'un échangeur sur CTA au sous-sol : 2 778,67 €

Remplacement des tapis : 27 000,00 €

Cloisonnement rdc (ex Tisanerie) et salle du 3^{ème} étage : 45 969,97 € (dont excédent tapis 16 037,30 € sur 43 037,30 €)

Fête annuelle de l'association.

Elle devrait se tenir le 29 juin 2019 dans le même format que les années précédentes sur le City-stade. Un appel à idées et aux bénévoles est lancé. L'implication forte des parents contribue à la réussite de cet événement.



L'OLIVIER
CCCMBB

Ramadan 2019

L'Iftar c'est en moyenne 100 à 130 repas / jour. Là aussi une implication forte des bénévoles est attendue.

Plus généralement Il est rappelé que sans bénévoles l'association ne peut fonctionner et que les bonnes volontés sont les bienvenues.

Règlement Général sur la Protection des Données

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données, est un règlement de l'Union européenne en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Ce texte, voté en 2016, est en effet appliqué dans l'Union européenne depuis le 25 mai 2018. L'assemblée est informée que l'association se conformera à ce texte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal en date du 2 Janvier 2019. Il est signé par le président, le trésorier, le secrétaire et le scrutateur

Le Président

MABROUK
Abdesslem

Le Trésorier

BEN AMARA Sadok

Le Secrétaire

DAHMANI
Sidi-Mohammed El
Habib

Le Scrutateur

BEN HENIA
Kais